

**MTPI**

NATIONS UNIES

Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (« MTPI » ou « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance. Le MTPI comprend deux divisions, l'une à Arusha (Tanzanie) et l'autre à La Haye (Pays-Bas).

ALLOCATION

PRESIDENT

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, le 25 novembre 2016

Allocution du Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de la Division d'Arusha 25 novembre 2016

Madame le Vice-Président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Samia Suluhu Hassan,
Monsieur le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU,
Monsieur Miguel de Serpa Soares,
Monsieur le Ministre des affaires étrangères et de la coopération avec l'Afrique de l'Est de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Augustine Mahiga,
Monsieur le Président de la Cour suprême de la République-Unie de Tanzanie, Monsieur le Juge Mohamed Chande Othman,
Mesdames et Messieurs les juges du Mécanisme,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Monsieur le Procureur Serge Brammertz,
Monsieur le Greffier John Hocking,
Monsieur le commissaire régional d'Arusha, Monsieur Mrisho Gambo,
Honorables invités, chers collègues et amis,

C'est un grand plaisir et un insigne honneur pour moi de vous accueillir tous ici aujourd'hui à la cérémonie marquant solennellement l'ouverture des nouveaux locaux de la Division d'Arusha du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Il y a peu, le sommet de cette colline où nous nous trouvons n'était qu'une parcelle de terre nue et de broussailles. C'est grâce à la perspicacité du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie que le véritable potentiel de ce site a été initialement reconnu, et grâce à sa générosité que ce potentiel a pu se concrétiser. C'est pourquoi je tiens à saluer le rôle essentiel qu'a joué le Gouvernement tanzanien pour que ces nouveaux locaux deviennent réalité, et à exprimer toute ma gratitude à M^{me} le Vice-Président Samia Suluhu Hassan pour sa présence à cette inauguration.

Si ces nouveaux locaux témoignent de l'exceptionnelle générosité du Gouvernement de Tanzanie, ils sont aussi le signe de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies dans la région et de la ferme volonté, tant du Gouvernement tanzanien que de l'ONU, de soutenir la mission essentielle qui a été confiée au Mécanisme. Les bâtiments neufs et modernes qui se dressent devant nous confirment en effet de manière tangible que le Gouvernement tanzanien et l'ONU, déjà partenaires pendant plus de 20 ans au temps du Tribunal pénal international pour le Rwanda sont entrés dans une nouvelle phase de coopération. La présence conjointe parmi nous aujourd'hui du Vice-président du pays hôte et, au nom du Secrétaire général de l'ONU, du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, M. Miguel de Serpa Soares, illustre bien cette coopération à l'épreuve du temps.

Cette collaboration entre la Tanzanie et l'ONU est visible dans l'architecture même de ces remarquables nouveaux locaux. Sobres par leur facture et conçus pour permettre la plus grande flexibilité lorsque des travaux ad hoc l'exigeront, ils répondent au vœu du Conseil de sécurité de l'ONU : que le Mécanisme soit une entité petite et efficace, ouverte et transparente, mettant en œuvre – dans tout ce qu'elle accomplit – les meilleures pratiques.

En même temps, avec sa vue impressionnante sur le mont Meru – et par temps clair, sur le toit de l'Afrique, le Kilimandjaro – ce site singulier est bien dans l'esprit du lieu. Notre nouveau siège a été bâti par des ouvriers et artisans tanzaniens dévoués qui ont utilisé des matériaux locaux, et la forme de la salle d'audience qui nous fait face rappelle les structures traditionnelles. Et ce n'est nul hasard

si, au centre de l'ensemble architectural, nous avons placé un arbre emblématique, symbole de sagesse et de justice dans de nombreuses régions d'Afrique.

De fait, le Mécanisme est solidement ancré ici, par son mandat, par sa culture et par le contexte, et il n'est pas exagéré de dire qu'il est un tribunal africain, et qu'en accomplissant la mission cruciale qui lui a été donnée, il servira d'abord et avant tout la population de cette partie du monde.

Certes, dans les jours et les années à venir, le Mécanisme sera largement intégré – et ouvert – aux communautés qui vivent autour de cette colline et aux peuples de toute l'Afrique de l'Est, mais il servira aussi les communautés de par le monde. Car il répond à des objectifs que nous partageons tous : apporter un soutien aux victimes et aux témoins vulnérables de certaines des pires atrocités que le monde ait jamais connues, conserver et rendre accessible la mémoire d'un chapitre essentiel de notre histoire collective, répondre à l'exigence de justice et d'état de droit, faire en sorte que soient établies les responsabilités pour les crimes commis durant le génocide de 1994 au Rwanda, des crimes qui ont dévasté des centaines de milliers de familles – des crimes qui nous ont tous frappés.

C'est pour œuvrer à ces nobles objectifs communs que nous sommes réunis ici aujourd'hui, et je tiens tout particulièrement à saluer la délégation du Rwanda qui nous fait l'honneur de sa présence, de même que tant d'autres représentants de la communauté internationale. C'est donc avec la conscience aiguë de la grande responsabilité qui est la nôtre que nous siégerons, mes collègues juges et moi, dans cette nouvelle salle d'audience et chercherons à poursuivre le travail novateur déjà accompli par le TPIR.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, j'aimerais rendre spécialement hommage au Greffier du Mécanisme, M. John Hocking, qui, avec son infatigable équipe, a dirigé ce projet depuis sa phase préliminaire et supervisé la construction et la réalisation de ces locaux. Sans son engagement et son attention de tous les instants, ce projet ne serait pas terminé à ce jour, et son budget n'aurait pas été respecté. Notre nouveau

siège, ici au sommet de cette colline, sera pour de nombreuses années au service du Mécanisme et de tous ceux qui y viendront, un héritage dont notre Greffier peut et doit à juste titre être fier.

De même, j'adresse mes remerciements les plus sincères aux autorités régionales et locales d'Arusha ainsi qu'au Gouvernement central de Dar es-Salaam pour le soutien qu'ils nous ont apporté, et à nos collègues des bureaux de l'ONU à New York pour leur appui et leurs conseils. C'est grâce à la somme de toutes ces contributions que les desseins formés pour ce site se sont réalisés, ce que nous célébrons aujourd'hui.

Je tiens, une fois encore, à exprimer ma gratitude à chacun d'entre vous pour sa présence aujourd'hui en cette occasion prometteuse pour l'avenir. Et j'ai maintenant l'honneur d'inviter mon collègue et ami, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, M. Miguel de Serpa Soares, à vous transmettre un message du Secrétaire général de l'ONU et à s'adresser ensuite à vous en qualité.

Merci.